

---

Don du citoyen Lançon, ancien officier de judicature à Metz, de sa pension de 4.500 livres, lors de la séance du 29 frimaire an II (19 décembre 1793)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Don du citoyen Lançon, ancien officier de judicature à Metz, de sa pension de 4.500 livres, lors de la séance du 29 frimaire an II (19 décembre 1793). In: Tome LXXXI - Du 16 frimaire au 29 frimaire an II (6 décembre au 19 décembre 1793) p. 697;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1913\\_num\\_81\\_1\\_39018\\_t1\\_0697\\_0000\\_5](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_81_1_39018_t1_0697_0000_5);

---

Fichier pdf généré le 19/02/2024

Le comité révolutionnaire de la section de la Fontaine-de-Grenelle à Paris écrit que ses concitoyens ont donné pour nos frères d'armes, 592 chemises neuves, 264 bonnes, 20 usées, et 29 vieilles pour charpie, un paquet de vieilles serviettes pour le même usage, 1 paquet de bandes et compresses, 1 paquet de charpie, un autre de vieux linge pour le même usage, 129 paires de souliers neufs, 11 paires de guêtres noires neuves; 2 paires vieilles noires, 1 paire de demi-guêtres de cuir demi-usées, 1 paire de guêtres grises demi-usées, 6 petits mouchoirs bleus neufs, 16 mouchoirs de différentes couleurs demi-usés, 2 blancs demi-usés, 12 cols de basin neufs, 8 de mousseline demi-usés, 6 paires de bas drapés neufs, 156 paires de bas d'estame de laine neufs, 12 paires de bas de coton demi-usés, 12 paires de fil et coton demi-usés.

Mention honorable, insertion au Bulletin (1).

*Suit le document des Archives nationales (2).  
Comité révolutionnaire.*

*Section de la Fontaine-de-Grenelle, 28 frimaire,  
2<sup>e</sup> de la République française, une et indivisible.*

Citoyen Président,

Nous t'envoyons l'extrait du procès-verbal des effets apportés en dons patriotiques à notre comité, en chemises et souliers, achetés par le comité avec l'argent et assignats qui ont été apportés en don pour nos frères d'arme, savoir :

- 592 chemises neuves;
- 264 chemises bonnes;
- 20 chemises usées;
- 29 chemises vieilles pour charpie;
- 1 paquet de vieilles serviettes pour charpie;
- 1 paquet de bandes et compresses;
- 1 paquet de charpie;
- 1 paquet de vieux linge pour charpie;
- 129 paires de souliers neufs;
- 11 paires de guêtres noires neuves;
- 2 paires vieilles noires;
- 1 paire de demi-guêtres de cuir demi-usées;
- 1 paire de guêtres grises demi-usées;
- 6 petits mouchoirs bleus neufs;
- 16 mouchoirs de différentes couleurs, demi-usés;
- 2 mouchoirs blancs, demi-usés;
- 12 cols de basin neufs;
- 8 cols de mousseline, demi-usés;
- 6 paires de bas drapés neufs;
- 156 paires de bas de laine neufs;
- 12 paires de bas de coton demi-usés;
- 12 paires de bas de fil et coton demi-usés.

L'état ci-dessus a été envoyé ce matin au magasin du Bon-Pasteur, rue du Cherche-Midi, le tout a été remis au citoyen Pierrot, garde dudit magasin, dont nous avons déchargé signée de lui.

« Salut et fraternité.

*(Suivent 7 signatures.)*

Le citoyen Lançon de Metz, fait don à la patrie de sa pension de 4,500 livres.

Mention honorable, insertion au Bulletin (1).

COMPTE RENDU du Bulletin de la Convention (2).

Un membre du comité de liquidation annonce que le citoyen Lançon, ancien officier de judicature à Metz, renonce à la pension de 4,500 livres dont il jouissait.

Mention honorable.

La Société populaire de Boutigny donne à la patrie 159 liv. 10 s., 113 chemises et 3 nappes, 13 douzaines de compresses, 120 aunes de bandes et 12 livres de charpie.

Mention honorable, insertion au Bulletin (3).

*Suit la lettre de la Société populaire de Boutigny (4).*

*La Société populaire de Boutigny au Président de la Convention nationale.*

Citoyen Président,

A peine formés en Société populaire, nous avons reçu une invitation de celle de Crécy de contribuer à l'armement et équipement d'un ou deux cavaliers jacobins. D'après cette invitation, et celle de la Convention, de venir au secours de nos frères d'armes qui manquent de chemises, notre Président s'est adjoint quelques officiers de la municipalité et du conseil général membre de notre Société pour faire la tournée des hameaux qui composent notre commune, et y recueillir les offrandes de nos concitoyens.

Voici le résultat du compte qu'il vient d'en rendre. En monnaie républicaine 159 liv. 10 s.; 113 chemises et 3 nappes.

« Les assignats et 88 bonnes chemises ont été portés à Crécy. Du reste du vieux linge, il en a fait 13 douzaines de compresses de toute grandeur; plus de 120 aunes de bandes d'un pouce et demi à trois pouces de large, et nos concitoyennes 12 livres de charpie; ces trois derniers articles vont être remis à l'administration du district.

« Notre commune n'est point riche, contient 200 et quelques votans; 52 de nos enfants sont en ce moment sous les drapeaux de la République.

« Si tu crois l'exemple bon à imiter, tu es le maître de le proposer. Nous ne cherchons point les applaudissements, mais la satisfaction d'avoir fait quelque chose pour la patrie.

REGNIER, *maire*; BARDY, *officier municipal*;  
CARANGEOT; BUISSON, *secrétaire*.

« 26 frimaire l'an II de la République française une et indivisible. »

(1) Procès-verbaux de la Convention, t. 27, p. 321.

(2) Supplément au Bulletin de la Convention du 29 frimaire (jeudi 19 décembre 1793).

(3) Procès-verbaux de la Convention, t. 27, p. 321.

(4) Archives nationales, carton C 284, dossier 817.

(1) Procès-verbaux de la Convention, t. 27, p. 321.

(2) Archives nationales, carton C 284, dossier 817.